

3 MOUSSES

Société de Commissariat aux Comptes

Commissaires aux comptes associés :

- Yves-Marie BIROT
- Jean-François DEVAUD
- Bruno FREULON
- Christelle SERRET
- Benjamin GRIEU

Au capital de 5.000 €

Siège social : 57, rue Volta

85000 LA ROCHE-SUR-YON

*_*_*_*

RCS LA ROCHE-SUR-YON : 882.716.988

*_*_*_*

Siège social
146, bd de Poitiers - BP 80086
79302 BRESSUIRE CEDEX
Tél : 05 49 74 04 66
e-mail : sorec.audit@sorec.fr

Bureaux de Thouars
13, avenue du Bois la Dame
79100 SAINT-JEAN DE THOUARS
Tél : 05 49 96 19 06

Bureaux de Pouzauges
24, place du Mal de Lattre
85700 POUZAUGES
Tél : 02 51 57 84 30

Bureaux de Niort
552, avenue de Limoges
79000 NIORT
Tél : 05 49 73 06 85

www.sorec.fr

SARL SOREC AUDIT au capital de 50 000 euros - RCS Niort B 817 755 861
Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SUR LA TRANSFORMATION DE LA

SARL 3 MOUSSES

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE



Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce par décision des associés en date du 13 février 2026, nous avons établi le présent rapport, afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des articles L. 223-43 et L. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024, établis par le cabinet ADECIA, font apparaître :

1- Au niveau de l'exploitation

- Un chiffre d'affaires, d'un montant de 4.086.595 € au 31 décembre 2024, en hausse de 4,88 % comparativement à l'exercice clos au 31 décembre 2023.
- Les frais généraux s'élèvent à 1.161.839 € au 31 décembre 2024 contre 1.045.668 € sur l'exercice précédent. Cette augmentation est liée principalement à la location des bâtiments et à l'achat de petit matériel.
- La masse salariale chargée représente 1.756.322 € au 31 décembre 2024 contre 1.675.347 € sur l'exercice précédent. Cette augmentation est en cohérence avec l'évolution de l'activité.

.../...



- Le bénéfice net comptable ressort à 190.590 € au 31 décembre 2024 contre 217.517 € au 31 décembre 2023.

2- Le patrimoine de la société

Les différents éléments d'actif sont les suivants :

- Les immobilisations incorporelles pour 21.528 € correspondent à des logiciels.
- Les immobilisations corporelles correspondent :
 - o à l'ensemble des installations pour 595.979 € au 31 décembre 2024 ;
 - o à un véhicule pour 49.034 € au 31 décembre 2024.
- Les stocks sont constitués de marchandises pour 87.204 €. Aucune dépréciation n'a été constatée à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2024.
- L'actif est complété par des créances clients d'une valeur de 639 €, cohérentes au regard de l'activité et de son évolution.
- Les créances fiscales sont composées d'une aide à recevoir pour l'apprentissage, de la TVA déductible et d'une créance d'IS pour un total de 36.028 €.
- Les autres créances pour 187.199 € correspondent au compte courant de la holding MVP. À cela, s'ajoutent des débiteurs divers pour 62.150 € dont des avoirs à recevoir auprès des fournisseurs pour 47.249 €.
- La société détient une trésorerie de 183.499 € au 31 décembre 2024.
- Les charges constatées d'avance sont d'un montant de 17.433 €.

Les dettes de la société se décomposent ainsi :

- Les dettes financières au 31 décembre 2024 s'élèvent à 528.244 €. Elles sont composées :
 - o d'un emprunt au CIC contracté pour 1.000 K€ relatif à l'acquisition de matériel et d'équipement en 2020 (solde restant dû : 528.158 €) ;
- Des dettes fournisseurs apparaissent au passif du bilan pour 194.457 €, auxquelles s'ajoutent des dettes fiscales et sociales pour 269.025 € et des autres dettes pour 332 €.

.../...



Les capitaux propres au 31 décembre 2024, avant affectation, s'établissent à 248.535 € pour un capital social de 5.000 €.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à rechercher les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation ;
- à nous entretenir avec le dirigeant sur ses perspectives et l'évolution de son activité, ainsi que sur les outils mis en place ;
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social ;
- à nous assurer que les derniers comptes sociaux étaient arrêtés avec l'aide d'un expert-comptable dans le cadre d'une mission de présentation attestant les comptes. Ces derniers ont été approuvés par l'assemblée générale d'approbation des comptes réalisée le 30 juin 2025.
- à nous assurer que la valeur nette comptable des éléments incorporels était cohérente avec les capacités de l'entreprise à générer de la trésorerie ;
- que les tableaux d'amortissement des immobilisations étaient en accord avec la comptabilité et que les taux appliqués étaient cohérents eu égard aux éléments immobilisés concernés. Le dirigeant nous a indiqué que les éléments immobilisés du bilan sont bien la propriété de l'entreprise et dans un état de fonctionnement normal.

.../...



- à nous assurer auprès du dirigeant que des événements postérieurs, des litiges ou des distributions de dividendes ne venaient pas remettre en cause le montant des capitaux propres du dernier bilan clos. L'affectation réalisée par l'AG du 30 juin 2025 du résultat clos au 31 décembre 2024 ne remet pas en cause le montant des capitaux propres au moment de la transformation. Le projet de comptes établi au 31 décembre 2025 ne remet pas en cause cette situation.
- à rechercher l'existence d'avantages particuliers éventuels, s'ils existent. Il n'existe, à notre connaissance, aucune stipulation d'avantages particuliers au profit d'associés ou de tiers.

Au vu des informations recueillies, rien n'est venu remettre en cause la continuité d'exploitation à la date de notre rapport.

Ce rapport est établi en vue de sa remise aux associés et au Greffe du Tribunal de Commerce. Il ne peut être utilisé à d'autres fins.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Les capitaux propres au 31 décembre 2024 s'élèvent à 248.535 € pour un capital social de 5.000 €. De plus, aucune distribution de dividendes n'a été réalisée postérieurement au dernier exercice clos en dehors de la distribution de 95 K€ prévue dans l'AGO du 30 juin 2025.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social et nous vous précisons qu'aucun avantage particulier n'a été porté à notre connaissance.

Fait à BRESSUIRE, le 18 février 2026.
Un exemplaire est destiné au Greffe.

SOREC AUDIT
SARL au capital de 50.000 €
Commissariat aux Comptes
146, bd de Poitiers - BP 80086
79302 BRESSUIRE CEDEX- Tél. 05 49 74 04 66
sorec.audit@sorec.fr

Pour SOREC AUDIT
Bruno FREULON
Commissaire aux comptes
Inscrit auprès de la Cour d'Appel de Poitiers